



« La paix est l'affaire de tous »

Adhésion - participation et soutien

1. Pour adhérer, toute association, ONG ou organisation doit avoir pris connaissance et accepté le contenu du Manifeste proposé, la Charte des principes généraux et les présentes conditions.
2. Pour adhérer toute association, ONG ou organisation doit avoir dûment rempli, signé et renvoyé le bulletin d'adhésion.
3. Pour participer, toute association, ONG ou organisation doit mettre en œuvre au moins une action de plaidoyer (visite aux élus) ou d'information (réunion publique par exemple).
4. Dans le cas où cette dernière condition n'est pas remplie, toute association, ONG ou organisation peut toutefois soutenir la Campagne en figurant dans la « liste des soutiens » publiée sur notre site Internet.

Engagements du Réseau France Colombie Solidarités

5. Votre association, ONG ou organisation, n'est en aucun cas dans l'obligation d'intégrer le *Réseau France Colombie Solidarités* pour adhérer à la Campagne, que cela soit avant, pendant ou après l'opération.
6. Le *Réseau France Colombie Solidarités* ne pourra en aucun cas utiliser le nom et/ou le logo de votre association, ONG ou organisation dans d'autres espaces que ceux réservés à la Campagne ou après celle-ci, ni utiliser ou soumettre vos contacts personnels à d'autres personnes ou entités sans votre autorisation préalable.
7. Le *Réseau France Colombie Solidarités* s'engage à vous donner accès à tous les documents internes à la Campagne sur demande.
8. Le *Réseau France Colombie Solidarités* ne peut s'engager à couvrir financièrement les dépenses des adhérents liées à la Campagne.

Engagement des adhérents

9. Votre association, ONG ou organisation ne peut utiliser d'autres Manifestes à faire signer par les élus que celui qui lui a été envoyé et pour lequel vous avez adhéré.
10. Votre association, ONG ou organisation doit respecter la Charte émise pour la Campagne et à laquelle il faut adhérer pour pouvoir participer.
11. Votre association, ONG ou organisation s'engage à envoyer tous les documents utiles à la capitalisation de la Campagne, c'est-à-dire, au-delà des signatures, les comptes-rendus d'activités, photos, vidéos, articles de presse, etc. Ils seront utilisés pour fournir le rapport final ou valoriser le travail effectué pendant la Campagne.